
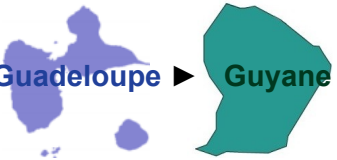



Conditions actuelles de voyages aériens pour arriver en Guyane

SENS ARRIVÉES

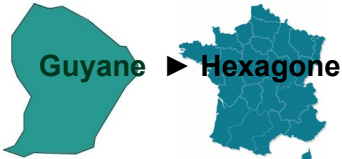

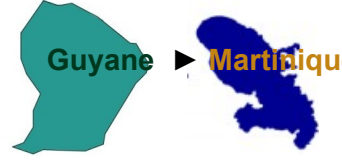
Tout voyageur s'engage à accepter qu'un test RT-PCR ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 puisse être réalisé à l'arrivée dans le cadre d'opérations décidées par le préfet et l'autorité sanitaire.

Sens arrivées	Test PCR négatif avant départ	Documents administratifs à présenter à l'embarquement
 Hexagone ► Guyane	<p>Oui (pour les 11 ans et plus)</p> <ul style="list-style-type: none"> Test RT-PCR réalisé moins de 72 h avant le vol. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Test antigénique réalisé moins de 48 h avant le vol. 	<p>Justification d'un motif impérieux. Déclaration sur l'honneur</p> <p>acceptant qu'un test ou examen de dépistage RT-PCR ou un test antigénique puisse être réalisé à l'arrivée, s'engageant à respecter un isolement prophylactique de 7 jours après l'arrivée et à réaliser au terme de cette période, un examen de dépistage RT-PCR ou un test antigénique.</p>
 Guadeloupe ► Guyane	<p>Oui (pour les 11 ans et plus)</p> <ul style="list-style-type: none"> Test RT-PCR réalisé moins de 48 h avant le vol. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Test antigénique réalisé moins de 48 h avant le vol. 	<p>Justification d'un motif impérieux. Déclaration sur l'honneur</p> <p>déclarant l'absence de symptômes et ne pas avoir été en contact avec un cas confirmé de covid19 dans les 14 jours précédant le vol, les engageant à s'isoler pendant 7 jours après l'arrivée et à effectuer un test PCR à l'issue.</p>
 Martinique ► Guyane	<p>Oui (pour les 11 ans et plus)</p> <ul style="list-style-type: none"> Test RT-PCR réalisé moins de 48 h avant le vol. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Test antigénique réalisé moins de 48 h avant le vol. 	<p>Justification d'un motif impérieux. Déclaration sur l'honneur</p> <p>déclarant l'absence de symptômes et ne pas avoir été en contact avec un cas confirmé de covid19 dans les 14 jours précédant le vol, les engageant à s'isoler pendant 7 jours après l'arrivée et à effectuer un test PCR à l'issue.</p>
<p>Ressortissants étrangers</p>	<p>Conditions idem supra + pièces justificatives d'une des conditions ci-après</p> <p>Sont admis en Guyane : ressortissants UE et leurs conjoints/enfants, résidant en Guyane ; ressortissants pays tiers avec titre de séjour et leurs enfants mineurs, résidant en Guyane ; personnel des missions diplomatiques et consulaires ; professionnels de santé aux fins de lutter contre la propagation du virus (sur autorisation ARS) ; professionnels assurant le transport international de marchandises, personnel navigant, équipage des compagnies aériennes assurant la desserte en Guyane, marins ; tous les déplacements professionnels nécessaires à la continuité économique de la Guyane.</p>	

Conditions actuelles de voyages aériens au départ de la Guyane

SENS DÉPARTS

Tout voyageur s'engage à accepter qu'un test RT-PCR ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 puisse être réalisé à l'arrivée dans le cadre d'opérations décidées par le préfet et l'autorité sanitaire.

Sens départs	Tests nécessaires à l'embarquement	Documents administratifs à présenter à l'embarquement
	<p>Oui (pour les 11 ans et plus)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test RT-PCR réalisé moins de 48 h avant le vol. • Test antigénique réalisé moins de 48 h avant le vol. <p>OU</p>	<p>Justification d'un motif impérieux. Déclaration sur l'honneur</p> <p>acceptant qu'un test ou examen de dépistage RT-PCR ou un test antigénique puisse être réalisé à l'arrivée.</p> <p>Si présentation d'un justificatif de statut vaccinal complet : engagement à respecter un isolement prophylactique de 7 jours après l'arrivée et réaliser au terme de cette période, un examen de dépistage RT-PCR ou un test antigénique.</p> <p>Si non-présentation d'un justificatif de statut vaccinal complet : mention du lieu dans lequel la mesure de quarantaine ou d'isolement (10 jours) sera effectuée (justificatif permettant d'attester l'adresse et l'accessibilité du lieu pour les agents de contrôle).</p>
	<p>Oui (pour les 11 ans et plus)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test RT-PCR réalisé moins de 48 h avant le vol. • Test antigénique réalisé moins de 48 h avant le vol. <p>OU</p>	<p>Justification d'un motif impérieux. Déclaration sur l'honneur</p> <p>déclarant l'absence de symptômes et ne pas avoir été en contact avec un cas confirmé de covid19 dans les 14 jours précédant le vol, qu'un test ou examen biologique puisse de détection puisse être réalisé à l'arrivée, et les engageant à s'isoler pendant 10 jours après l'arrivée et à effectuer un test PCR à l'issue.</p> <p>Une attestation spécifique est à télécharger : gouadeloupe.gouv.fr / guyane.gouv.fr</p>
	<p>Oui (pour les 11 ans et plus)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test RT-PCR réalisé moins de 48 h avant le vol. • Test antigénique réalisé moins de 48 h avant le vol. <p>OU</p>	<p>Justification d'un motif impérieux. Déclaration sur l'honneur</p> <p>déclarant l'absence de symptômes et ne pas avoir été en contact avec un cas confirmé de covid19 dans les 14 jours précédant le vol, qu'un test ou examen biologique puisse de détection puisse être réalisé à l'arrivée, et les engageant à s'isoler pendant 7 jours après l'arrivée et à effectuer un test PCR à l'issue.</p>